

PRÉFECTURE DU VAR

Toulon le,

Cabinet du préfet
Service Interministériel de Défense et
de Protection Civiles

Compte rendu de la Commission d'information du port militaire de Toulon Jeudi 15 juin 2006 – 14h30 Préfecture du Var

Participants :

Monsieur DARTOUT, préfet du Var
Monsieur WINCKLER, Directeur de Cabinet du préfet
Madame FABRE, Chef du SIDPC
Madame BARASTIER, Adjoint Chef du SIDPC
Monsieur BELLENGER Joël, SIDPC

Représentants des administrations civiles de l'Etat :

Monsieur RAYNAUD, DDSP
Monsieur PIZZOCARO, SDIS
Monsieur DELADREUE, DRIRE
Monsieur AUZET, DDASS
Madame FOURE, Inspection Académique

Représentants du ministère de la Défense

Vice-amiral d'escadre VAN HUFFEL, préfet maritime
Contre-amiral COLLONNIER, préfecture maritime, adjoint territorial
Capitaine de vaisseau JACQUET, préfecture maritime, conseiller en sécurité nucléaire (CSN)
Capitaine de frégate PAYEMENT, PA Ch. De Gaulle
Capitaine de corvette MARIN, Adjoint sécurité nucléaire au CSN
Capitaine de frégate CAPY, Direction du service de soutien de la flotte de Toulon
Enseigne de vaisseau ROCHE, escadrille des sous-marins nucléaires d'attaque (ESNA)
Pharmacien en Chef principal CORDAT, Base navale de Toulon, laboratoire d'analyses, de surveillance et d'expertise de la marine (LASEM).
Lieutenant colonel POUS, DMD 83
Capitaine de corvette QUIDEAU, DMD 83

Représentants des intérêts économiques et sociaux

Monsieur BIANCHI, CCI

Monsieur SERRA, CMAV
Madame SAUX, Comité Local des Pêches Maritimes
Mademoiselle RANC, Comité Local des Pêches Maritimes

Représentants d'associations agréées de protection de l'environnement

Monsieur GUINAMANT, MART
Monsieur PELLEN, Collectif contre les rejets radioactifs
Monsieur CONTE, Collectif contre les rejets radioactifs
Monsieur POISSON, UDVN 83
Monsieur PRIEUX, AVSANE
Madame COMBES AVSANE

Représentants des collectivités locales

Monsieur GUILLAUME, Conseil Général
Monsieur RATINAUD, LA SEYNE-SUR-MER
Monsieur HASLIN, LA GARDE
Monsieur CONSTANT, SAINT-MANDRIER
Monsieur THIMOLEON, OLLIOULES
Monsieur QUEFFEULOU, TPM
Monsieur BARTOLOMEO, TOULON
Monsieur BOUTTEFROY, TOULON
Monsieur GIRAUD, TOULON
Monsieur FRITSCH, TOULON

Absents :

DDAM : absent excusé
DIREN : absent excusé
Mairie LE PRADET : absent excusé
Chambre d'agriculture : absent excusé
Chambre de commerce et d'industrie du Var : absent excusé
Chambre de métiers du Var : absent excusé
Comité local des pêches maritimes : absent excusé
Fédération varoise de pêche : absent excusé

Le jeudi 15 juin 2006, Monsieur le préfet du Var a présidé la quatrième réunion de la commission d'information auprès du site d'exploitation des installations nucléaires du port militaire de Toulon.

Monsieur DARTOUT a présenté l'ordre du jour de la réunion qui s'est déroulée en 3 points : Bilan de sûreté de la Marine, l'actualisation du PPI du port militaire de TOULON et l'utilisation des crédits 2006 alloués par la DICOD. Il passe la parole au Préfet Maritime.

L' Amiral VAN HUFFEL remarque l'efficacité de la Commission d'information et présente à la Commission le Capitaine de Frégate PAYEMENT (actuellement affecté à bord du porte-avions « Charles de Gaulle » qui remplacera officiellement le Capitaine de Vaisseau JACQUET à compter du 04 septembre 2006.

- Présentation par la Marine du Bilan de sûreté de l'année 2005

Un diaporama est projeté, il rappelle la description du port militaire et de ses différentes zones d'activités, il recense les risques d'origine radiologique et dresse un bilan des activités marquantes de l'année 2005 (exercices, inspections). Des comparatifs entre la radioactivité naturelle et celle induite par l'activité humaine sont commentés. Des prélèvements sur les fruits, les légumes, la mer, etc. sont effectués régulièrement par la Marine sur la région toulonnaise.

Monsieur PELLEN demande quel pourcentage de l'autorisation annuelle représentent les effluents gazeux rejetés par la marine sur le site de Toulon. Ce point étant classé « confidentiel défense », le CV JACQUET répond que les rejets se situent bien en dessous des autorisations. En ce qui concerne les effluents liquides, la marine est titulaire d'une autorisation de rejet dont elle ne se sert pas dans les faits : aucun rejet liquide n'est réalisé sur l'aire toulonnaise, les effluents étant acheminés par camion vers le centre CEA de Cadarache.

- L'actualisation du PPI du port militaire de TOULON

Monsieur DARTOUT, rappelle que le PPI est préparé sur la base de certains documents (notamment provenant du DSND) et que son avancement est tributaire de certains délais de réponse. Le PPI actuel est arrivé à expiration en septembre 2005.

Madame FABRE effectue la lecture du scénario proposé par le DSND et précise que suite à la première réception du scénario, un complément d'informations a été demandé au DSND. Le scénario proposé est un scénario enveloppe qui prend bien en compte le porte avions Charles de Gaulle.

Monsieur PELLEN demande si le scénario prend en compte l'indisponibilité des circuits de sécurité (injection de sécurité). Le capitaine de vaisseau JACQUET confirme la prise en compte dans le scénario de la perte des moyens d'injection de sécurité à basse pression et explique à l'aide d'un schéma présenté à l'assemblée quels sont les moyens existant sur les installations pour parer à cette indisponibilité éventuelle.

Monsieur RATINEAU demande si la commune de LA SEYNE-SUR-MER fera l'objet d'une décision de PPRT. Madame FABRE explique que l'INBS ne fait pas partie des sites de la défense nécessitant un PPRT et différencie le PPI et le PPRT puis précise à nouveau les rayons des 2 périmètres (500 et 2000 mètres).

Monsieur CONTE souhaite savoir si les sirènes seront supprimées suite au décret du 13 septembre 2005. Madame FABRE rappelle l'inquiétude des communes sur l'utilisation trop fréquente des sirènes mais les maires doivent alerter la population.

Monsieur PELLEN s'interroge sur la mise à jour du SCOT de TOULON par rapport à la mise à jour du PPI du port militaire de TOULON qui n'est pas encore réalisée. Monsieur DARTOUT lui répond que le SCOT de TOULON fait mention du PPI du port militaire mais que la mise à jour du SCOT est indépendante de celle du PPI.

Monsieur GIRAUD aborde le thème des pastilles d'iode en demandant si leur répositionnement pour les personnes de la ville, la population et les E.R.P. ne serait pas judicieux. Le Préfet avance les éléments de réflexion suivants :

- Le collège et le palais des sports de la ville de Toulon sont déjà dotés de pastilles d'iode. Il est possible d'étendre le répositionnement aux autres ERP, aux entreprises (en fonction de leur taille) et à la population résidente.
- Pour le reste, deux formules sont envisageables :
 - une distribution sur une période longue (voie postale ou pharmacie)
 - un répositionnement dans les pharmacies ou en mairie annexe pour prévoir les jours fériés et les nuits.

Une importante information à la population sera nécessaire au préalable.

Monsieur PELLEN demande si une distribution des pastilles d'iode est envisagée. Monsieur le préfet lui répond qu'en fonction des 500 ou 2000 mètres de périmètre, la distribution ne sera pas nécessairement identique.

Monsieur DARTOUT rappelle que la rédaction du PPI du port militaire est sous la responsabilité de l'Etat (Préfecture, Préfecture maritime, SDIS, DDASS, DRIRE). Une lecture du projet sera possible en fin d'année.

- Les crédits alloués à la Commission d'Information :

Le préfet rappelle qu'en 2004 la DICOD a délégué 3 000,00 euros de crédits au mois de novembre. Pour 2006, la même somme est déléguée en début d'année ce qui permet de solliciter les membres de la Commission pour savoir quel usage peut en être fait.

Madame FABRE précise que la plaquette réglementaire est à la charge de l'exploitant. Une proposition de plaquette est établie par le CCRR, le Commandant JACQUET indique que le papier peut être acheté par la Commission d'Information et imprimé par la Marine Nationale. Les factures doivent arriver impérativement avant fin octobre 2006 si la plaquette du CCRR est acceptée.

Monsieur le préfet propose de maintenir le contact sur l'utilisation des crédits.

Monsieur DARTOUT signale que les collectivités territoriales et les associations seront consultées sur le projet de PPI élaboré par les services de l'Etat, puis il donne rendez-vous pour la prochaine Commission d'Information au 2ème semestre 2006.

La séance est levée à 16H15.